

imep

CONTACTS :

Institut coMmunautaire d'Education Permanente
BOURGES PLUS

Accueil et inscriptions :
Salle d'Armes - Technopôle Lahitolle
7 rue Marest
18000 BOURGES

Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
13h à 18h et le vendredi de 13h à 17h
Ouvert pendant les vacances scolaires : du lundi au
vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h30

imep@agglo-bourgesplus.fr
Tél : 02-48-67-58-00

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS (TCF)

Institut coMmunautaire d'Education Permanente
www.imep-bourgesplus.fr



LE TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS (TCF)

Le TCF est le test de français du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un test de niveau linguistique en français langue générale destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études faire évaluer et valider leurs connaissances en français de façon simple, fiable et rapide. Le test est standardisé et calibré, conçu par le **Centre International d'Études Pédagogiques** : <http://www.ciep.fr>

TCF ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Public : candidats à l'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation ayant au minimum **un niveau B1 oral en français** selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Cas de dispense : Les autorités françaises reconnaissent en dispense, les personnes : âgées de plus de 60 ans - titulaires d'un DELF B1/B2 ou d'un DALF - titulaires d'un diplôme officiel de niveau V bis (brevet des collèges, CAP..) délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français - en situation de handicap ou ayant un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la Préfecture).

Les épreuves : le test est composé de 2 épreuves obligatoires : Compréhension orale – Expression orale



!! NOMBRE DE PLACES LIMITÉ PAR SESSION !!

Tarifs 2019 : 90 €

TCF TOUT PUBLIC

Public : toute personne non francophone qui souhaite faire certifier ses connaissances en français pour des raisons professionnelles personnelles ou d'études.

Les épreuves : le test est composé d'une épreuve obligatoire qui comporte 3 parties. Si le candidat le souhaite, il peut s'inscrire aux 2 épreuves facultatives proposées.

- **Épreuve obligatoire** : Compréhension orale – Maîtrise des structures de la langue – Compréhension écrite
- **Épreuves facultatives** : Expression orale – Expression écrite



!! NOMBRE DE PLACES LIMITÉ PAR SESSION !!

Tarifs 2019 : 80 € pour l'épreuve obligatoire. Tarif par épreuve facultative : 44 €

L'IMEP, CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ

L'IMEP est centre d'examen agréé par le CIEP depuis plus de 10 ans . Nous organisons tout au long de l'année plusieurs sessions pour le passage du **TCF Tout Public** et du **TCF Accès à la Nationalité Française**. L'IMEP est également agréé pour le test **TCF Carte de résident**.

TCF CARTE DE RÉSIDENT EN FRANCE

Public : toute personne étrangère de moins de 65 ans sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE ». Niveau en français requis : A2 minimum.

Cas de dispense : Les autorités françaises reconnaissent en dispense, les personnes : titulaires d'un DELF-DALF niveau A2 minimum – titulaire d'une certification inscrites au RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles) - titulaire d'un diplôme de niveau V bis (Cf. TCF ANF) ou d'un diplôme Universitaire.

Les épreuves : le test est composé de 4 épreuves obligatoires : Compréhension orale – Expression orale – Compréhension écrite – Expression écrite



!! NOMBRE DE PLACES LIMITÉ PAR SESSION !!

Tarifs 2019 : 125 €

DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TCF

- Le TCF a une validité de 2 ans
- Possibilité de se présenter plusieurs fois sous réserve de respecter un délai de 30 jours entre 2 passages
- L'IMEP se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de candidats est insuffisant.
- L'inscription au TCF s'effectue à l'accueil de l'IMEP. Possibilité d'envoi du dossier par courrier ou par courriel.
- Tous les candidats reçoivent une attestation de résultat qui les positionne sur l'un des 6 niveaux (de A1 à C2) de l'échelle de compétences définies par le CECRL.

PLUSIEURS SESSIONS SONT ORGANISÉES AU COURS DE L'ANNÉE, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE NOTRE ÉQUIPE OU SUR WWW.IMEP-BOURGESPLUS.FR